

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 19 Mars 2025**



Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09
L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à treize heures et trente minutes, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.		
Date de convocation		Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI.
05 mars 2025		

Date de convocation	Absents : ROSSI Antoine, GRIMALDI D'ESDRA Denis.
05 mars 2025	Représentés : TOMASI Christelle, LUSINCHI Aimée,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M LESCHI Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a accepté.

DCM 2025-03-80 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal ouï M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

09 voix pour
00 voix contre
00 abstention

de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

	Taux exercice 2024	Taux votés exercice en cours	BASE	PRODUIT
T.F.N.B	41.09	41.09	1800	740
T.H	17.66	17.66	73 200	12 927
T.F.B	19.11	19.11	268 900	51 387
CFE	27	27	95 500	25 785
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES				133 326
PRODUIT PREVISIONNEL TOTAL 2025				224 165

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire
Jacques-André TOMASINI